

Arrêté n° 2022- 611
portant inscription au titre de la promotion interne sur la liste d'aptitude des
agents de maîtrise territoriaux
(pour une 1ère période de 2 ans)

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 18/12/2020 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2021 pour 3 ans ;

Arrête :

Article 1 :

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Validité de la liste d'aptitude : **2 ans**

Date d'effet : 15/12/2022

Au titre de l'article 6, 2° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 et vu la réussite à l'examen professionnel,

Prénom NOM	Grade d'origine	Collectivités employeurs
Corinne FOURNIER	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	COURNON D'Auvergne
Christian HOUIN	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	AMBERT
Cédric MICHAUD	Adjoint technique	CHAMALIERES

.../...

Au titre de l'article 6, 1° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 (sans quota),

Prénom NOM	Grade d'origine	Collectivités employeurs
Mickaël ABAD	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
Marie-Pierre BESSERVE	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	RIOM
Gérard BILLAUD	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	RIOM
Richard CARON	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	BEAUMONT
Pierre CHASSAING	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	SIAEP DU BAS LIVRADOIS
Grégory CORSO	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	RIOM
Dominique COUPAT	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	AUZELLES
Julien DOBBRONZ	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	SIAEP DU BAS LIVRADOIS
Bruno DURON	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	CHAMALIERES
Philippe FONTANEL	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	RIOM
Béatrice GAMAIN	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	MOZAC
Valérie HERBAIN	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	PIONSAT
Thomas JACOB	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	AGGLO PAYS D'ISSOIRE
Éric LALY	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
Lionel LASSALAS	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	SAINT GENES CHAMPANELLE
Rémi LOPEZ	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	EGLISENEUVE PRES BILLOM
Georges MELARD	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	BLANZAT
Stéphane MERESSE	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
Annick MOIGNOUX	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	MOZAC
Laurent MOING	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	AUZELLES
Sébastien PAUL	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	RIOM
Virginie PICHON	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
Romain SALESSES	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
Philippe THIBAUD	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	VIC LE COMTE
Hervé TIXIER	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	CDG 63
Emmanuel VANTALON	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	LE CENDRE

Article 2 :

Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude, et non nommé au terme d'un délai de deux ans, peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises, sous réserve de faire connaître un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.



.../...

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme et publié par voie de mise en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme <https://www.cdg63.fr/CDG63>.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 décembre 2022.

Le Président,



DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

Tony BERNARD
Maire de Chateldon

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié le :